
Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis pour un set d'indicateurs pour le développement durable au niveau belge

- D'initiative
- préparé par le groupe de travail *recherche scientifique*
- approuvé par l'assemblée générale du 28 septembre 2007 (voir annexe)¹
- la langue originale de cet avis est le français.

Table des matières

1. Résumé et contexte	3
Tableau récapitulatif	4
2. Méthodologie utilisée	6
3. Objectifs et critères que devraient respecter la liste et/ ou les indicateurs composant la liste	8
3.1. Les objectifs	8
3.2. Les critères	8
4. Proposition d'une liste d'indicateurs de développement durable	10
Dix thèmes pour construire une liste d'indicateurs de développement durable	10
Thème 1 : Développement économique	10
Thème 2 : Pauvreté et cohésion sociale	11
Thème 3 : Changement démographique	12
Thème 4 : Santé publique et santé sociétale	12
Thème 5 : Changement climatique et énergie	13
Thème 6 : Modes de production et de consommation	13
Thème 7 : Gestion des ressources naturelles	14
Thème 8 : Transport durable	15
Thème 9 : Bonne gouvernance	15
Thème 10 : Partenariat global	16
ANNEXES	17
Membres de l'Assemblée générale ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis	17
Réunions de préparation de cet avis	17
Personnes qui ont collaboré à la préparation de cet avis	17

¹ A l'exception de Jean-Pascal van Ypersele (représentant du monde scientifique) qui a voté contre l'avis.



1. Résumé et contexte

- [1] Le CFDD a insisté dans plusieurs avis² sur la nécessité de développer en Belgique une liste nationale restreinte d'indicateurs de développement durable qui puisse constituer un instrument utile dans le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable, notamment pour en identifier les priorités.
- [2] Le CFDD a jugé utile d'effectuer en son sein un travail de réflexion menant à l'élaboration d'une liste d'indicateurs de développement durable. Ce travail a pour objectif de montrer au monde politique l'état des réflexions des acteurs sociétaux sur les indicateurs de développement durable, en particulier sur la constitution d'une liste d'indicateurs clés, qui décrivent l'état de la situation en matière de développement durable en Belgique.
- [3] Les discussions menées au sein du CFDD ont permis d'aboutir à une liste d'indicateurs qui s'articule autour de dix thèmes et comporte trois niveaux : treize indicateurs clés, complétés par des indicateurs explicatifs et des indicateurs complémentaires (voir tableau récapitulatif ci après). Le CFDD souligne qu'il s'agit d'un travail exploratoire : la liste proposée n'est donc certainement pas définitive, mais un premier projet qu'il va affiner dans des exercices ultérieurs. Certains indicateurs doivent d'ailleurs encore être développés ou améliorés.
- [4] Le CFDD insiste sur le fait que cette liste doit être considérée dans sa globalité pour mesurer l'état du développement durable en Belgique.
- [5] Le CFDD espère que cet avis permettra de contribuer à relancer la dynamique de construction d'une stratégie nationale de développement durable.
- [6] Estimant que la liste d'indicateurs doit s'intégrer dans un processus national, le CFDD a désiré également associer les Régions et Communautés à ses discussions³.
- [7] Le CFDD se déclare en tout cas disposé à participer de manière active à la construction d'une liste d'indicateurs de développement durable élaborée lors de la constitution d'une stratégie nationale de développement durable.

² Voir notamment l'avis du 19 février 2004 sur la construction participative d'un tableau de bord du développement durable pour la Belgique (2004a01) et l'avis du 16 avril 2002 sur les indicateurs de développement durable (2002a03)

³ Ont été invités à présenter la situation dans les Régions et Communautés : M. M. Peter De Smedt, (Studiedienst van de Vlaamse Regering), M. Marc Installé (Conseil économique et social de la Région wallonne), Mmes Juliette De Villers et Annick Meurrens (Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, IBGE)

**Tableau récapitulatif**

THEME	Indicateur clé	Indicateurs explicatifs	Indicateurs complémentaires
1. Développement économique	PIB réel par tête (en terme réel et parité de pouvoir d'achat) Productivité totale des facteurs Taux d'activité entrepreneuriale (entreprises innovantes)	Taux d'emploi	Nombre de brevets par million d'habitants Nombre de diplômés du degré supérieur Pourcentage de travailleurs suivant une formation
2. Pauvreté et cohésion sociale	risque de pauvreté après transferts sociaux chômage de longue durée	Indicateurs de Gini avant et après les transferts sociaux	Jeunes ayant quitté prématurément l'école <i>indicateur d'égalité des chances (à développer)</i> <i>indicateur de cohésion sociale (à développer)</i>
3. Changement démographique	Taux de dépendance des personnes âgées	Taux de fertilité total Solde migratoire.	
4. Santé publique et santé sociétale	Espérance de vie en bonne santé		Nombre annuel de suicides Nombre annuel de tués sur les routes
5. Changement climatique et énergie	Emissions de gaz à effet de serre	Consommation absolue d'énergie	
6. Modes de production et de consommation	Indice de flux de matières (à développer)		Volume de déchets ménagers et taux de recyclage des déchets
7. Gestion des ressources naturelles	Indice de biodiversité	Indicateur de "mitage" du territoire <i>(à développer)</i>	Indice biotique belge

8. Transport durable	indicateur de saturation des réseaux de transport		distribution modale des transports accessibilité aux transports en commun
9. Bonne gouvernance	Ratio dette publique/PIB⁴		
10. Partenariat global	APD en pourcentage du PNB Un indicateur lié à la mondialisation (à développer)		

⁴ Voir note de bas de page 21



2. Méthodologie utilisée

- [8] Le CFDD a tenu à développer une liste restreinte d'indicateurs qui décrivent les grands axes de la situation du développement durable en Belgique et qui s'adressent à la fois aux politiques et à un large public. Différentes listes d'indicateurs existent en Belgique qui ont à la fois des finalités et des publics différents, comme celles du Conseil central de l'Economie⁵ ou du Bureau du Plan (en particulier la *task force développement durable*)⁶.
- [9] Le CFDD s'est concentré dans cet avis sur les indicateurs qui décrivent pour plusieurs thèmes la situation de la Belgique. Il s'agit d'indicateurs d'état. Chaque indicateur devrait permettre de déterminer l'existence d'un problème pour un thème donné. L'ensemble de tous ces indicateurs devrait constituer une liste qui permettrait de donner une image globale de la position de la Belgique dans la voie du développement durable. Des indicateurs décrivant les moyens et les politiques permettant d'atteindre les objectifs de développement durable n'ont pas été développés dans cet avis, car le CFDD a voulu se focaliser sur les indicateurs d'état.
- [10] Pour choisir les indicateurs qui composeraient cette liste, il a semblé légitime de partir des travaux qui se font au niveau européen, tout en veillant à ce que la liste réponde aux spécificités belges et soit équilibrée quant aux différentes dimensions du développement durable.
- [11] De manière pragmatique, le CFDD a retenu deux listes comme points de départ
- les indicateurs structurels adoptés par le Conseil européen dans le cadre de la stratégie de Lisbonne⁷. Ces indicateurs sont calculés par Eurostat. Ils sont largement utilisés et reconnus par les Etats membres,
 - les indicateurs de développement durable proposés et calculés par Eurostat dans le cadre de la stratégie européenne de développement durable et structurés en trois niveaux⁸ suivant 10 thèmes⁹. Ces indicateurs n'ont pas encore été adoptés par un Conseil européen.
- [12] A titre d'exercice, le CFDD a classé les indicateurs structurels de Lisbonne dans les dix thèmes de développement durable et les a comparés avec les indicateurs de développement durable de niveau I et II.

⁵ Voir par exemple *le Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial*, novembre 2006 (<http://www.ccecrb.fgov.be>)

⁶ Voir par exemple *le tableau d'indicateurs de développement durable, suppléments au troisième rapport fédéral sur le développement durable*, 2005 (<http://www.plan.be>)

⁷ Les indicateurs structurels couvrent six axes : le contexte économique général, l'emploi, l'innovation et de la recherche, la réforme économique, la cohésion sociale et l'environnement

⁸ Le niveau I reprend les objectifs principaux de la politique, le niveau II reprend les objectifs prioritaires de la stratégie de développement durable, le niveau III permet un monitoring plus détaillé

⁹ Développement économique, Pauvreté et exclusion sociale, Vieillesse de la société, Santé publique, Changement climatique et énergie, Modes de production et de consommation, Gestion des ressources naturelles, Transports, Bonne gouvernance, Partenariat global

- [13] Sur la base de cet exercice, le CFDD a retenu une liste d'indicateurs clés, complétés le cas échéant par des indicateurs explicatifs ou complémentaires. Un indicateur explicatif permet de quantifier les phénomènes qui sont à la base de l'indicateur clé choisi. Un indicateur complémentaire décrit un aspect additionnel à ce qui est recouvert par l'indicateur clé, jugé important par le CFDD. Enfin dans certains cas, il n'existe pas d'indicateurs permettant de mesurer directement le problème que le CFDD veut mettre en évidence, le CFDD recourt alors à un indicateur "proxy", c'est-à-dire un indicateur recouvrant un mécanisme corrélé (positivement ou négativement) : par exemple le taux de suicide est retenu comme indicateur "proxy" de la santé mentale.
- [14] Lorsque cela s'est avéré nécessaire, le CFDD a rajouté des indicateurs qui ne sont pas présents comme tels dans les deux listes européennes prises comme points de départ, mais qui paraissent pertinents pour la Belgique.
- [15] Au cours de ses travaux, le CFDD s'est penché sur les indicateurs composites (ou intégrés) qui synthétisent en un seul chiffre un ensemble de données issues de différents domaines¹⁰. Ils présentent un intérêt tout particulier pour la communication du développement durable. Parmi ces indicateurs, on retrouve par exemple l'ESI (*Environmental Sustainability Index*), le HDI (*Human Development Index*), l'ISEW (*Index of sustainable Economic Welfare*), l'empreinte écologique (*Ecological footprint*). A ce jour, seul le HDI a atteint un niveau de maturité suffisant pour être reconnu internationalement. Le CFDD estime que les indicateurs mentionnés ci-dessus ont un potentiel intéressant, mais ils ne font pas encore aujourd'hui l'objet d'un consensus. Le CFDD a préféré dans un premier temps développer une liste d'indicateurs au lieu d'utiliser des indicateurs composites.
- [16] De plus, le CFDD propose de développer à terme des indicateurs qui ne sont pas encore actuellement disponibles ou dont la méthodologie de construction doit être améliorée, à savoir :
- Des indicateurs des différents capitaux (économique, social, environnemental...),
 - Des indicateurs reflétant les coûts externes, en comparaison aux bénéfiques,

¹⁰ Voir aussi le forum organisé le 13 octobre par le CFDD "*Redefining prosperity : une vision durable sur la croissance et la consommation*" (www.frdo-cfdd.be)



3. Objectifs et critères que devraient respecter la liste et/ ou les indicateurs composant la liste

[17] Le CFDD estime qu'une liste d'indicateurs de développement durable pour la Belgique devrait idéalement satisfaire à un ensemble de critères et d'objectifs. Le CFDD désire mentionner également la liste de critères qui avait été définie lors du Sommet de Laeken¹¹ qui ont été repris en grande partie par le CFDD.

3.1. Les objectifs

- Donner une vision globale de la situation en Belgique en matière de développement durable, en ce compris les impacts sur les pays tiers
- Tenir compte des spécificités de la Belgique
- Avoir la possibilité de montrer les évolutions dans le temps
- Comparer la position de la Belgique par rapport aux autres pays ou à des moyennes, quand cela s'avère pertinent
- Informer les citoyens et les décideurs, entre autres pour évaluer la politique
- Contribuer à répondre à nos obligations internationales/européennes en matière d'indicateurs

3.2. Les critères

Critères généraux

[18] Le CFDD estime que des critères généraux devront être respectés par la liste d'indicateurs retenus, à savoir :

- être structurée selon un équilibre sur les trois piliers,

¹¹

Les critères ayant présidé à la constitution des indicateurs de Laeken ont été rappelés dans la Communication de M. Almunia aux membres de la Commission : Indicateurs de développement durable pour suivre la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable de l'UE, Bruxelles le 9 février 2005, SEC(2005) 161 final :

- *Les indicateurs doivent saisir l'essence du problème et avoir une interprétation normative claire et acceptée.*
- *Les indicateurs doivent être solides et statistiquement valides.*
- *Les indicateurs doivent être réceptifs aux interventions politiques sans être sujets à manipulation.*
- *Les indicateurs doivent être mesurables de manière suffisamment comparable entre les États membres et comparables autant que possible avec les normes internationalement appliquées par les Nations Unies et l'OCDE.*
- *Les indicateurs doivent être actuels et susceptibles d'être révisés.*
- *La mesure d'un indicateur ne doit pas imposer aux États membres, aux entreprises ni aux citoyens de l'Union une charge disproportionnée par rapport aux bénéfices que l'on peut en tirer.*

Le portefeuille d'indicateurs devrait se conformer aux principes suivants:

- *Le portefeuille d'indicateurs doit, dans la mesure du possible, être équilibré entre les différentes dimensions.*
- *Les indicateurs doivent être mutuellement cohérents au sein d'un thème.*
- *Le portefeuille d'indicateurs devrait être aussi transparent et accessible aux citoyens de l'Union européenne que possible.*

- être complémentaire avec des listes existantes (notamment socioéconomiques),
- ne pas être trop longue, tout en étant suffisamment désagrégée pour montrer les priorités et les responsabilités,
- permettre une vision synthétique.

[19] A côté de ces critères généraux, les indicateurs retenus et la liste qu'ils composent devront être évalués selon de critères particuliers, à savoir des critères de validité scientifique, de pertinence sociétale et de pertinence politique.

Critères de validité scientifique

[20] Les indicateurs choisis devront respecter une série de critères de nature technique et scientifique, à savoir :

- Ils reflètent la dynamique d'une situation et sont suffisamment sensibles aux variations.
- Les indicateurs doivent être reliés à des données ou des réseaux de données existantes, actualisées, fiables et de bonne qualité.
- Les indicateurs doivent être pertinents : ils répondent aux questions posées.
- Ils doivent posséder une flexibilité suffisante pour pouvoir être modifiés en fonction des nouveaux acquis scientifiques en termes de données ou de modélisations ou de nouvelles priorités que se donnerait la société.
- Ils permettent la comparaison au niveau inter régional et/ou international.
- Ils permettent de comparer l'évolution par rapport à une situation antérieure, un objectif, une norme, une référence,... Il peut être utile pour certains indicateurs de disposer d'un scénario prospectif "*business as usual*". Un tel scénario donne l'évolution estimée en l'absence de toute modification de la politique.

Critères de pertinence sociétale

[21] Les indicateurs qui seraient choisis pour constituer la liste devraient répondre parallèlement à des critères en terme

- de transparence : les hypothèses de constitution des indicateurs sont clairement spécifiées
- de capacité de communication et de sensibilisation : des indicateurs qui rendent le développement durable plus concret sont à favoriser dans le choix. Chaque indicateur doit constituer un message
- d'adéquation avec les grandes préoccupations de la société

[22] De plus, la liste doit refléter des choix de société. Le choix de ces options doit se faire dans le cadre d'un processus démocratique.

Critères de pertinence politique

[23] Deux préoccupations de nature plus politiques devront aussi être rencontrées. La liste doit contribuer à :

- satisfaire aux obligations internationales de la Belgique en terme d'indicateurs
- aider le fédéral, les régions et les communautés à se doter d'indicateurs pertinents pour leurs compétences



4. Proposition d'une liste d'indicateurs de développement durable

Dix thèmes pour construire une liste d'indicateurs de développement durable

[24] Le CFDD s'est attaché à structurer une liste d'indicateurs pour le développement durable dans le cadre des dix thèmes retenus par Eurostat pour la stratégie européenne de développement durable, en les adaptant quelque peu. Ces dix thèmes sont :

- 1. Développement économique
- 2. Pauvreté et cohésion sociale
- 3. Changement démographique
- 4. Santé publique et santé sociétale
- 5. Changement climatique et énergie
- 6. Modes de production et de consommation
- 7. Gestion des ressources naturelles
- 8. Transport durable
- 9. Bonne gouvernance
- 10. Partenariat global

[25] Le CFDD estime qu'il est logique et souhaitable quand c'est possible de coupler aux indicateurs retenus, des objectifs à atteindre, à court, moyen et long termes, qui puissent refléter les priorités pour une stratégie de développement durable.

[26] Le CFDD rappelle que pour la plupart des indicateurs, dans une approche prospective, c'est la tendance et le rythme d'évolution de l'indicateur qui sont plus pertinents que la valeur absolue. La valeur absolue reflète en effet une situation donnée, résultat d'un contexte historique.

Thème 1 : Développement économique

[27] Pour établir des indicateurs pertinents de développement économique, le CFDD a retenu trois indicateurs clés qui permettent à la fois de comparer la situation de la Belgique par rapport aux autres économies et d'en mesurer l'évolution dans le temps. Le premier indicateur clé retenu est

- **Le PIB réel par tête (en terme réel et en parité de pouvoir d'achat¹²)**

Le PIB réel par tête permet de mesurer l'évolution historique. Le PIB réel par tête (en parité de pouvoir d'achat) est lui un indicateur relatif qui permet une comparaison à un moment donné avec d'autres pays. L'information la plus pertinente pour ce dernier indicateur est donnée par la distance qui sépare la Belgique des pays qui obtiennent de meilleures prestations.

[28] Le CFDD retient comme deuxième indicateur clé :

- **La productivité totale des facteurs**

¹² Définition de la parité de pouvoir d'achat : La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même "panier" de biens et de services.

La productivité totale des facteurs ne tient pas uniquement compte de la productivité du travail, mais reflète aussi d'autres facteurs de productivité, comme les améliorations de la technologie et des institutions qui permettent au travail et au capital d'être plus productifs. Elle reflète donc l'efficacité d'une économie à créer de la richesse à partir des différents facteurs de production.

Parmi les différentes manières d'améliorer la productivité totale des facteurs; le CFDD estime que l'innovation est la priorité pour la Belgique.

[29] Estimant que la création d'entreprises innovantes est un bon indicateur du dynamisme de l'économie, le CFDD retient comme troisième indicateur clé :

- **Le taux d'activité entrepreneuriale dans des entreprises innovantes** (TEA innovation, *total entrepreneurial activity*)¹³

Cet indicateur permet d'évaluer la vitalité de l'économie belge à créer des entreprises innovantes.

[30] Le CFDD retient aussi un indicateur explicatif du développement économique :

- **Le taux d'emploi**¹⁴

[31] Parce que la vitalité de l'innovation technologique est un facteur important de développement économique, le CFDD retient également comme indicateur complémentaire :

- **le nombre de brevets déposés par millions d'habitants.**

[32] Le CFDD estime enfin qu'il faut aussi un indicateur qui reflète la qualité du capital humain, source de richesses et propose deux indicateurs complémentaires :

- **le nombre de diplômés du degré supérieur** (qui comprend à la fois les diplômes universitaires et non universitaires de types court et long) pour refléter la qualité de la formation initiale
- **le pourcentage des travailleurs en formation professionnelle** dans le cadre de la formation continuée, comme indicateur *proxy* du degré de qualification des travailleurs

Thème 2 : Pauvreté et cohésion sociale

[33] L'indicateur retenu comme premier indicateur clé est :

- **le risque de pauvreté après transferts sociaux**

[34] Le CFDD retient comme deuxième indicateur clé **le chômage de longue durée** ("*Long term unemployment*"). Le CFDD estime en effet que le travail doit jouer le rôle de facteur d'intégration dans la société et que le chômage de longue durée est particulièrement délétère de ce point de vue.

¹³ Le taux d'activité entrepreneuriale total (TEA) est un indicateur développé par le GEM *Global Entrepreneurship Monitor* (<http://www.gemconsortium.org/>) sur la base d'enquêtes. Il indique le pourcentage de la population active (18-65 ans) impliquée activement dans le lancement d'une nouvelle entreprise ou propriétaire/directeur d'une entreprise existant depuis moins de 42 mois. Pour qualifier les entreprises nouvellement créées, le GEM distingue trois dimensions : le développement des activités de l'entreprise vers l'exportation, le taux de création d'emploi et la capacité d'innovation. C'est cette dernière dimension que le CFDD a retenue. Pour la Belgique, l'indice "TEA innovation", s'élevait en 2005 à 0,98%, soit une diminution par rapport à 2004 qui relègue la Belgique à la 11e position parmi les quinze pays européens du GEM (voir la Lettre mensuelle socio économique du Conseil central de l'Economie, n° 115, mai 2006, p16, <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/05-06.pdf>)

¹⁴ Le taux d'emploi et le taux de chômage recouvrent des réalités différentes. Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux de chômage reflète le pourcentage de la population active au chômage, donc sans emploi et à la recherche d'un emploi.



[35] Les indicateurs explicatifs retenus sont :

- **Coefficient de Gini avant les transferts sociaux**¹⁵
- **Coefficient de Gini après les transferts sociaux**

L'intention est de montrer non seulement les risques de pauvreté, mais aussi la répartition de la richesse au sein de notre société et l'efficacité du système de sécurité sociale dans une meilleure redistribution des richesses produites. Le CFDD estime que l'indicateur S80/S20 (le rapport entre ce que gagne les 20 % les plus riches par rapport aux 20 % les plus pauvres) utilisé par Eurostat est moins complet.

[36] Le CFDD rappelle que la pauvreté et l'exclusion sociale ne se mesurent pas uniquement en termes financiers, l'accès à une éducation de qualité et à la culture sont essentiels. Le CFDD propose donc pour refléter cette dimension un indicateur complémentaire:

- **Jeunes ayant quitté prématurément l'école**¹⁶.

[37] Le CFDD estime que les problèmes de discrimination et d'inégalité sont essentiels à mesurer. Le CFDD se prononce donc pour la confection d'un **indicateur d'égalité des chances**, qui prenne en compte les différentes formes de discrimination et d'inégalités, en particulier les inégalités entre hommes et femmes.

[38] Les indicateurs précédents reflètent surtout de facteurs d'exclusion sociale. Le CFDD estime que la cohésion sociale est aussi une dimension importante à étudier. Un indicateur doit être développé pour cette question, prenant en compte notamment la vitalité associative. Cet indicateur de cohésion sociale reflète aussi la qualité d'autres thèmes comme la bonne gouvernance car il indique aussi la vitalité de la démocratie.

Thème 3 : Changement démographique

[39] L'indicateur retenu comme indicateur clé est

- **Taux de dépendance des personnes âgées (actuel et projeté)**

[40] Le CFDD estime que la démographie est un élément important dans le maintien des équilibres au niveau de l'économie, de la consommation et du financement des systèmes de sécurité sociale, en particulier dans un système de pensions par répartition, comme le système belge.

Pour qualifier la structure démographique, le CFDD propose donc deux indicateurs explicatifs :

- **Le taux de fertilité total (nombre d'enfants par femme)**
- **Le solde migratoire.**

[41] Le premier indicateur devrait permettre de savoir si la Belgique se rapproche du taux de renouvellement de la population (à savoir 2.1 enfants par femme). Le deuxième indicateur montre l'attractivité de notre pays. Le CFDD ne se prononce pas néanmoins sur la valeur de ce solde.

Thème 4 : Santé publique et santé sociétale

[42] L'indicateur retenu comme indicateur clé est

¹⁵ Le coefficient de Gini est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée, c'est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite entre tous les membres d'une société et 1 signifie l'inégalité parfaite, une seule personne possédant la totalité des richesses

¹⁶ Il s'agit du pourcentage de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur

- **L'espérance de vie en bonne santé**

Cet indicateur est retenu, car il reflète la qualité d'un système pris dans sa globalité: niveaux de toutes les pollutions (air, eau, alimentation...), qualité du système de santé, modes de vie...

- [43] Le CFDD tient aussi à faire remarquer qu'il faudra tenir compte de l'évolution prospective de cet indicateur, notamment du fait des expositions actuelles et passées de la population à des facteurs de risque (pollutions, amiante, alimentation déséquilibrée...)
- [44] Le CFDD propose ainsi pour avoir une idée de l'état de santé mentale de la population un indicateur complémentaire (proxy), à savoir :
- **Le nombre annuel de suicides**
- [45] Dans le même esprit, le CFDD désire en outre attirer l'attention sur l'insécurité routière, source de traumatismes physiques et psychiques et propose comme indicateur complémentaire (proxy):
- **Le nombre annuel de tués dus aux accidents de la route**

Thème 5 : Changement climatique et énergie

- [46] L'indicateur retenu comme indicateur clé pour la dimension climatique est :
- **Le niveau des émissions de gaz à effet de serre (accompagnés des objectifs de réduction)**
- [47] En ce qui concerne la dimension énergétique, responsable à l'heure actuelle d'un pourcentage élevé des émissions de gaz à effet de serre, le CFDD propose comme indicateur explicatif:
- **La consommation absolue d'énergie par la Belgique (en tep)**
- Le CFDD insiste sur les liens qui existent entre la consommation d'énergie et d'autres thèmes comme la santé publique, le niveau d'émissions de gaz à effet de serre, l'épuisement des ressources énergétiques, la sécurité d'approvisionnement et les développements économique et social.

Thème 6 : Modes de production et de consommation

- [48] Le CFDD estime que ce thème est central pour une stratégie de développement durable. Il est nécessaire de distinguer clairement les volets "production" et "consommation".
- [49] Le CFDD est d'avis qu'il faut tendre à une économie mondiale qui n'épuise plus les ressources naturelles et qui tende vers un découplage¹⁷. Il s'agit de réorienter progressivement nos modes de production et de consommation.

¹⁷ L'avis du CFDD sur la stratégie thématique "*ressources naturelles*" de l'Union Européenne (2006a01) rappelle que la Commission européenne définit le découplage comme une situation où la croissance économique ne va pas de pair avec une utilisation accrue des ressources d'une part et avec une augmentation des incidences sur l'environnement (pollution, production de déchets) d'autre part. Il y a le découplage relatif (l'activité économique augmente plus rapidement que l'utilisation des ressources et les incidences sur l'environnement) et le découplage absolu: l'activité économique augmente, l'utilisation des ressources et les incidences sur l'environnement restent stables ou diminuent (deuxième Communication sur la stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles, COM (2005) 670 final).



- [50] Le CFDD estime qu'il faut tenir compte des spécificités de la Belgique. D'une part, elle produit et importe de nombreux biens qui sont exportés et donc consommés ailleurs. D'autre part, sa position géographique privilégiée a attiré des industries grandes consommatrices de matières, qui sont importantes pour l'économie belge. Délocaliser ces activités pour diminuer l'impact de la Belgique dans les flux de matières n'aurait a priori pas d'impact positif sur les performances mondiales.
- [51] Il existe de nombreux indicateurs qui mesurent les flux de matières utilisées dans une économie¹⁸, tant par les consommateurs que les industries. Par exemple le DMI (*Direct Material Input*) mesure la totalité des matériaux utilisés dans une économie tant au niveau de la production que de la consommation, le TMR (*Total Material Requirement*) mesure en plus du DMI les flux de matières indirects non utilisés directement dans la production et la consommation ainsi que les flux liés aux importations.
- [52] Le CFDD estime qu'un indicateur clé doit être développé sur la base des indicateurs existants afin de mesurer au mieux les flux de matières utilisées en Belgique, tout en tenant compte de ses spécificités.
- [53] De plus, dans la construction de cet indicateur, le CFDD estime qu'il faut aussi tenir compte de trois aspects complémentaires
- La qualité du travail lors du processus de production tant dans le Nord que dans le Sud.
 - l'efficacité de la production en terme de valeur ajoutée par quantité de matière consommée,
 - l'évolution de la consommation vers des biens de plus en plus durables,
- [54] Pour le volet consommation, le CFDD estime qu'il faut utiliser un indicateur au sujet duquel il serait facile de communiquer. Ainsi, l'empreinte écologique pourrait être un indicateur intéressant à utiliser, même s'il peut/doit encore être amélioré au niveau méthodologique.
- [55] Afin de mieux mesurer la manière dont les modes de consommation se rapprochent d'un modèle plus durable, le CFDD propose aussi comme indicateurs complémentaires :
- Le **volume global de déchets ménagers par habitant**, ainsi que le **taux de recyclage de ces déchets ménagers** : il est particulièrement significatif de mesurer leur évolution dans le temps,

Thème 7 : Gestion des ressources naturelles

- [56] L'indicateur retenu par le CFDD comme indicateur clé est idéalement :
- **Indice de biodiversité (pour le territoire belge)**

Cet indice devrait idéalement mesurer l'état de la biodiversité en Belgique, de manière globale. La confection de cet indice est nécessairement soumise à un certain nombre de choix et de priorités. Cependant un tel indice n'existe pas encore.

Dans l'attente de la finalisation de cet indice global, le CFDD propose d'utiliser trois indices généraux liés au nombre d'oiseaux des champs, des bois et d'autres habitats comme indicateur proxy. Il est en effet possible d'obtenir des séries dans le temps, comme prévu dans le *Pan-European Common Birds Monitoring Scheme*. Le pourcentage d'espèces menacées pourrait être aussi un indicateur pertinent, mais il doit encore faire l'objet d'améliorations méthodologiques

¹⁸ La région flamande utilise déjà de tels indicateurs reportés au PIB (dans le cadre de l'objectif 17 du Pacte de Vilvoorde) (voir par exemple : <http://www.milieurapport.be/>)

- [57] Comme indicateur explicatif, il est intéressant de développer l'aspect aménagement du territoire, en explorant le mécanisme de "**mitage**" du territoire induit par la croissance de l'urbanisation et de la consommation de territoires¹⁹. Cet indicateur à développer serait calculé à partir des indicateurs régionaux.
- [58] Le CFDD estime en outre que la qualité de l'eau est un facteur essentiel de durabilité, qui influe notamment grandement la qualité des écosystèmes. Il propose comme indicateur complémentaire un indicateur basé sur :
- **L'indice biotique belge**²⁰

Thème 8 : Transport durable

- [59] Le CFDD estime que le thème des transports est essentiel. La Belgique constitue un des principaux carrefours européens et la logistique y occupe une place très importante dans l'économie. D'autre part, la Belgique se caractérise aussi par un éparpillement de l'habitat et des activités qui a induit un "mitage" du territoire, générateur de demande de mobilité. Les transports induisent aussi un ensemble de coûts économiques, environnementaux et sociaux. D'un point de vue du développement durable, mais aussi parce qu'il faut prévoir le pic pétrolier et s'adapter en conséquence, il faudrait pouvoir découpler l'impact environnemental du transport et la croissance économique.
- [60] Afin de refléter les coûts induits par le système actuel de satisfaction des besoins de mobilité, le CFDD propose comme indicateur clé:
- **Un indicateur de saturation des réseaux de transport** (tant pour les personnes que les marchandises) qui couvre les transports privés et publics et indique le nombre d'heures perdues dans les embouteillages et retards.
- Le CFDD estime que l'analyse de cet indicateur doit être couplé avec d'autres problèmes mesurés par d'autres indicateurs comme les émissions de gaz à effet de serre, le mitage du territoire, la biodiversité, l'espérance de vie.
- [61] Outre le volume de transport, les problèmes liés au système actuel tient entre autres à son organisation modale, le CFDD propose donc comme indicateur complémentaire :
- **La distribution modale des transports (en pourcentage) pour les personnes et les marchandises.**
- [62] Le CFDD estime que chaque citoyen doit pouvoir bénéficier d'une mobilité de base dans l'esprit notamment du décret flamand sur la mobilité de base²¹. Le CFDD trouve dès lors important de mesurer la couverture du territoire par les transports en commun et propose comme deuxième indicateur complémentaire à développer :
- **un indice de l'accessibilité aux transports en commun.**

Thème 9 : Bonne gouvernance

- [63] Le CFDD estime que l'indicateur clé devrait être :

¹⁹ voir à propos de cette problématique "*Urban sprawl in Europe – the ignored challenge*", European Environment Agency, 24 nov 2006)

²⁰ Cet indice mesure la présence ou l'absence de macro-invertébrés dans l'eau. Les valeurs de l'indice varient entre 0 (très mauvaise qualité) à 10 (très bonne qualité).

²¹ *Decreet Basismobiliteit*, approuvé par le Parlement flamand le 20 avril 2001.



- **le Ratio dette publique/PIB²²**

Le CFDD estime que cet indicateur est pertinent pour mesurer la bonne gestion de l'Etat. Selon les engagements pris dans le cadre du pacte européen de stabilité et de croissance, cet indicateur doit tendre vers 60 %.

Thème 10 : Partenariat global

- [64] Pour le CFDD, les indicateurs retenus pour le thème du "*Partenariat global*" devraient permettre d'évaluer tant le volume que la qualité des contributions de la Belgique à la solidarité internationale, dans un objectif de développement durable.
- [65] Le CFDD retient **l'aide publique au développement (APD)** en pourcentage du PNB (accompagné de son objectif, à savoir 0.7 %) comme une pièce importante pour qualifier la contribution de la Belgique au partenariat global. D'autres **indicateurs liés à la mondialisation** sont également des éléments importants pour qualifier la contribution de la Belgique au partenariat globale. Néanmoins, à l'heure actuelle, il n'y a pas de consensus au sein du CFDD sur le choix d'un ou plusieurs indicateurs à ce sujet. Une réflexion devrait être menée sur ces indicateurs, notamment en se basant sur es travaux d'instances internationales existantes.
- [66] Le CFDD estime en tout cas que pour l'ensemble de ces indicateurs, une attention doit être accordée aux pays les moins avancés.
- [67] Le CFDD propose d'autre part deux indicateurs à développer, afin de pouvoir mieux analyser la qualité des politiques, à savoir :
- Un indicateur de cohérence des politiques qui devrait mesurer si les différentes politiques menées par les pouvoirs publics sont cohérentes entre elles, dans le but d'améliorer la situation des pays en développement
 - Un indicateur de bonne gouvernance qui mesurerait le respect des conventions internationales par la Belgique (Déclaration de Paris, Protocole de Kyoto...), ce qui permettrait de mesurer en quoi la Belgique renforce ces accords par son soutien effectif.

²²

La résolution du 5 juin 2007 du Conseil ECOFIN sur l'efficacité des finances publiques suggère d'introduire des critères plus précis dans le cadre du Plan national de réforme visant à analyser l'efficacité des finances publiques. Le Conseil central de l'économie a déjà mentionné cette résolution dans une note de bas de page de l'avis du 17 juillet 2007 concernant la contribution du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail au Plan national de réformes 2005-2008, indiquant que cette résolution pouvait alimenter utilement la discussion. Pour autant, les partenaires sociaux ne se sont pas exprimés sur le contenu de cette résolution et il n'y a pas de consensus au sein du CFDD pour déterminer un indicateur d'efficience des finances publiques (voir l'avis du CCE du 17 juillet 2007 concernant la contribution du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail au Plan national de réformes 2005-2008 : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc07-820.pdf>).

ANNEXES

Membres de l'Assemblée générale ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis

- 3 des 4 président et vice-présidents :
T. Rombouts, A. Panneels, J-Y Saliez
- 4 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement :
R. de Schaetzen (Natagora), J. Gilissen (IEB), J. Miller (IEW), J. Turf (BBL),
- 5 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement :
B. Bode (Broederlijk Delen), B. Gloire (Oxfam-Solidarité), A. Heyerick (VODO), B. Vanden Berghe (11.11.11), O. Zé (CNCD),
- les 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs :
Catherine Rousseau (CRIOC), Christian Rousseau (Test-Achats)
- 4 des 6 représentants des organisations des travailleurs :
J. Decrop (CSC), F. Maes (ABVV), C. Rolin (CSC), D. Vandaele (FGTB),
- les 6 représentants des organisations des employeurs:
I. Chaput (Fedichem), A. Deplae (UCM), A. Nachtergaele (Federatie Voedingsindustrie), M.-L. Semaille (Fédération Wallonne de l'Agriculture), G. Vancronenburg (VBO), P. Vanden Abeele (Unizo).
- 0 des 2 représentants des producteurs d'énergie
- les 6 représentants des milieux scientifiques :
M. Carnol (ULg), R. Ceulemans (UA), L. Helsen (KUL), D. Lesage (UG), J.-P. van Ypersele de Strihou (UCL), E. Zaccà (ULB).

Total: 30 des 38 membres ayant voix délibérative

Remarque: Un vice-président, un représentant des syndicats et un représentant des ONGs pour la coopération au développement n'ont pas encore été désignés.

Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail *recherche scientifique* s'est réuni le 18 avril, 12 juin, 4 septembre, 23 octobre, 4 décembre 2006 et les 15 et 30 janvier, 26 février, 24 avril, 16 mai, 15 et 25 juin, 3, 11 et 19 septembre 2007 pour préparer cet avis.

Personnes qui ont collaboré à la préparation de cet avis

M. Jehan DECROP (CSC) – président du groupe de travail faisant fonction à partir de la réunion du 12 juin 2006 et vice-président du groupe de travail à partir de la réunion du 15 juin 2007



Prof. Leo SLEUWAEGEN (KU Leuven) –président du groupe de travail depuis le 15 juin 2007, vice président du groupe de travail à partir du 12 juin 2006

Prof. Xavier THUNIS (FUNDP) – président du groupe de travail du 12 juin 2006 à la réunion du 26 février 2007

Prof. Luc HENS (VUB) – président du groupe de travail pour la réunion du 18 avril 2006

Dhr Erwin ANNYS (Essenscia)
Mme Anne De VLAMINCK (IEW)
Mevr. Els HERTOGEN (11.11.11)
Mme Brigitte GLOIRE (Oxfam- Solidarité)
Mevr. An HEYERICK (VODO-)
M. Jean-Pierre JACOBS (Fed Sidérurgie – FEB)
Dhr Fre MAES (ABVV)
Mme Jacqueline MILLER (ULB)
Mme Edilma QUINTANA (CNCD pour la réunion du 18 avril 2006)
Mme Marie-Laurence SEMAILLE (FWA)
M. Jean-Michel SWALENS (ACODEV)
Dhr Geert VANCRONENBURG (VBO)
Dhr Carl Van der AUWERA (Essenscia)
Mme Oumou ZE (CNCD)

Membres n'ayant pas voix délibérative et leurs représentants

Dhr Marc VAN HEUCKELOM (POD Wetenschapsbeleid)
Mme Natacha ZUINEN (Bureau fédéral du Plan, Task Force développement durable)

Experts invités

Dhr Peter DE SMEDT (*Studiedienst van de Vlaamse Regering, Vlaamse Gemenschap*)
Mme Juliette DE VILLERS (*Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, IBGE*)
M. Marc INSTALLÉ (*Conseil économique et social de la Région wallonne, CESRW*)
M. Bruno KESTEMONT (à titre personnel)
Mme Annick MEURRENS (*Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, IBGE*)
Mme Linda SPROGE (EUROSTAT)
M. Pascal WOLFF (EUROSTAT)

Secrétariat

M. Marc DEPOORTERE
Dhr Jan DE SMEDT